

Créateur industriel

RNCP26558 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	DipViGrM — Diplôme visé grade de master
Code(s) NSF	200n
Code(s) ROME	H1204, H1206
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2020

Certificateur(s)

ECOLE NAT SUPER CREATION INDUSTRIELLE · SIRET : 33111876000015

Ecole nationale supérieure de création industrielle - Les ateliers (ENSCI Paris)

<http://www.ensci.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Principales activités :

1) RESPONSABLE DE CONCEPTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS ET DE SERVICES, activité en interne dans une entreprise ou au sein d'une agence de design.

- Participer avec la direction générale de l'entreprise à la définition, gestion et application de la stratégie de l'image de marque à travers/à partir de la création de nouveaux produits (nouvelles formes, nouveaux concepts de produits – matériels, virtuels, services, scénarios) destinés à être fabriqués ou reproduits en série et parfois à l'unité.
- Définir et réaliser des recherches appliquées, et/ou la mise en œuvre des innovations.
- Conduire et gérer un projet de création industrielle en animant et coordonnant une équipe.
- Concevoir des produits en s'appuyant sur une recherche et une analyse pluridisciplinaire (technologique, ergonomique, sociologique, esthétique, économique, etc.) et en tenant compte des contraintes techniques de fabrication, diffusion et commercialisation.
- Prendre en charge le suivi /développement de la fabrication et de la diffusion des produits.
- Etablir et gérer les relations internes avec les différents services susceptibles d'intervenir dans le déroulement du projet (bureau d'études, marketing, production, veille technologique, communication, diffusion, commercialisation, etc., mais également avec les clients et les fournisseurs. Dans le cas où ces services n'appartiennent pas à la structure même de l'entreprise, définir et gérer les études correspondantes).
- Communiquer et présenter les propositions en interne ou à l'extérieur.

2) DIRECTION D'UNE AGENCE DE DESIGN INDUSTRIEL/CRÉATION DE PRODUITS ET DE SERVICES

- Gérer une agence de design industriel : définition et gestion d'un positionnement, d'une politique de développement, gestion et traitement des problèmes financiers, recrutement du personnel, etc.
- Animer et coordonner une équipe de designers industriels.
- Développer et conduire une action commerciale : recherche de clients.
- Communiquer et présenter les propositions.

3) CONSULTANT EN CRÉATION INDUSTRIELLE ET EN INNOVATION DE PRODUITS ET DE SERVICES

- Conseiller une entreprise dans sa stratégie et sa politique de développement de marque, de produits, de services, etc. en développant une « veille technologique », des études prospectives, la définition de scénarios de

développement.

- Accompagner, contrôler la mise en œuvre de la stratégie.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Principales compétences, aptitudes et connaissances mobilisées :

- Diriger et animer une équipe de projets,
- mettre en œuvre une méthodologie de projet (alliant recherche, analyse, concept, matérialisation et développement) dans toutes les étapes du déroulement d'un projet de création industrielle ;
- Maîtriser les langages et connaissances des disciplines convoquées dans la conception de produits ou services, au niveau de la recherche et de l'analyse (marketing, économie, sociologie, sémiologie...), au niveau de la matérialisation (sémantique, culture de l'objet, culture de la forme...), au niveau du développement du produit ou du service conçu (technique, technologie et matériaux, savoir faire, culture d'entreprise, nouvelles technologies numériques...).
- Maîtriser et gérer la matérialisation plastique, technique et d'usage des différents produits (compétences-connaissances culturelles, connaissances et pratiques des outils informatiques de conception (dessin technique, graphisme, image -fixe et mobile- et son).
- Maîtriser les techniques et outils de l'édition et de la communication des propositions (sémiologie, graphisme, nouvelles technologies de la communication...).
- Développer des compétences relationnelles et organisationnelles.
- Définir, gérer et négocier un budget de service.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La pratique de la création industrielle concerne, à priori, toutes les tailles et secteurs d'activités d'entreprise industrielle, par contre, la définition de l'entreprise va déterminer la nature de la pratique du design industriel et induire les conditions d'exercice du métier : en intégré au sein d'une entreprise industrielle, d'une agence de design, en tant que conseil-prestataire de services, etc. Elle recouvre différents statuts : salarié, indépendant ou libéral, gérant de société, etc. Les fonctions décisionnelles visées par le diplôme concernent des postes à responsabilités au sein des entreprises, mais celles-ci ne peuvent être atteintes qu'après une expérience professionnelle intermédiaire (construire une expérience, des références...), dont la durée varie selon le talent et la détermination de la personne.

Le statut fonctionnel, dénomination et niveau de responsabilité, varie selon la nature du secteur d'activité industriel ou commercial, et la taille ou l'importance de l'entreprise ; des grands groupes industriels aux PME, PMI.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le métier de « créateur industriel » recouvre les principales activités et appellations suivantes : Responsable de développement de produits, Responsable de département design, Responsable de produits nouveaux, Responsable coordination de produits, Designer assimilé à la fonction d'ingénieur, en l'absence d'un département design. Chargé de mission ou chef de projets dans les départements : Recherche et Développement, et Création ; Directeur d'agence de design ; Directeur artistique ; Consultant en création industrielle et innovation ; Chercheur dans les domaines de la création industrielle...

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 820 €

Familles professionnelles (FAP)	N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement · tension 5/5 (Très élevée) N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) · tension 5/5 (Très élevée) U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	19 052
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury se compose de huit personnes minimum, à savoir :

- du président de la session,
- du directeur de l'École ou du directeur des études,
- du responsable de la phase diplôme,
- d'un designer permanent invité (qui siège pour l'ensemble de la session),
- d'un rapporteur de mémoire, personnalité externe,
- du directeur de mémoire,
- du directeur de projet,
- d'un expert invité par l'élève (ne participant pas au vote).

(Jury composé de 8 personnes, dont 6 professionnels parmi lesquels 4 sont externes à l'organisme)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Idem à formation sous statut d'élève ou d'étudiant.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Non.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Dans le cadre de la VAE depuis 2007, en accord avec les dispositions régissant le diplôme de l'école, le jury est composé :

- du président de la session,
- du directeur de l'Ensci ou du directeur des études,
- du responsable de la phase diplôme,
- de deux créateurs industriels, dont l'un, non permanent est choisi en fonction de sa compétence sur le positionnement du candidat
- d'un rapporteur de la commission de recevabilité (le responsable de la phase diplôme).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/2020

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1778

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37030

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26558/>